

ROYAUME DU MAROC
ministère de la santé

Le 25 juin 1998

No 13 DRH/00

NOTE DE SERVICE

Objet : Ouverture des formations nouvellement construites.

Un certain nombre de projets de constructions de formations sanitaires relevant de vos services, ont été récemment achevés ou sont sur le point de l'être à court terme.

Le dernier recensement de ces projets a permis d'identifier deux priorités, la première étant relative aux formations achevées et en instance d'ouverture et la seconde à celles dont l'achèvement est prévu au cours des mois à venir.

Pour assurer le fonctionnement de ces formations dans de meilleures conditions, un effort particulier a été réalisé pour accompagner leur ouverture par le recrutement d'un contingent de médecins généralistes, de sages femmes, d'accoucheuses et d'infirmiers diplômés d'Etat (option anesthésie-réanimation et psychiatrie) accessoirement dans le but de répondre à une demande particulière.

Le personnel médical et infirmier ainsi mis à votre disposition est exclusivement destiné à ces formations dont il vous appartient d'arrêter les mesures utiles afin qu'elles deviennent opérationnelles immédiatement, ou à brève échéance pour les projets en finition.

Il convient par ailleurs d'identifier au plan local d'autres cadres pouvant participer à l'effort de mise en marche des formations en question, dans une perspective de redéploiement des effectifs, si cela s'avérait nécessaire.

Vous me tiendrez informé des prises de service des fonctionnaires affectés dans le cadre de cette opération, conformément au délai imparti par les notes de service de recrutement dont une ampliation vous est communiquée.

Une attention particulière doit être accordée à l'aboutissement de ce processus dont l'objectif primordial est de mettre en valeur les projets de construction des formations sanitaires aussitôt achevés.

Le Ministre de la santé

Signé : Dr. Abdelouahed EL FASSI

Ampliations :

- Cabinet de Mr le Ministre
- Mr le Secrétaire Général
- Mr l'Inspecteur Général
- MM les directeurs centraux
- MM les délégués des wilayas, préfectures et, provinces de :
AI Hoceima- Azilal- Agadir Ida Outanane- Ain Sebaa Hay Mohammadi- AI Fida Derb
Soltan- Beni Mellal- Boulmane- ,Boujdour- Ben Slimane- Berkane- Ben Msik Sidi Ot.-
hmane- Casablanca Anfa- Ci'l'lcl, aou@i-

Chefchaouen- El' Haouz- El Kelaa-El Jadida- Errachidâ-
Essemara- Fes Jdid Dar Dbibagh- figuig- Ifirane- Inezgan-Ait
Melloul- Jerada- Kénitra- Khouribga- Khémisset- Kl,,ériifi-ii-

Laayoune- Marrakech Medina- Meknes El Menzel,-Elmohamadia- Npdoî--

Ouarzazate- Oued Eddahab- Safi- Salé- Settat- Seiroti- Sidi Bei-iiotissi

Zenata- Sidi Kacem- Sidi Youssef Ben Ali- Kenitra- Tanger-

Tan Tan- Tata- Tata- Taounate- Taotirirt- Taroudant- l'etotiai.- Tiznit-

Zagora- Zouagha My Yaacoub.